



Assemblée générale

AG/EF/3296

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

LA DEUXIÈME COMMISSION DÉBAT DES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE L'OCCUPATION ISRAËLIENNE SUR LE PEUPLE PALESTINIEN

Elle examine également la question relative au commerce international et au développement et est saisie d'une dizaine de projets de résolution

Dans le cadre d'un débat qui a réuni une quinzaine de délégations, la Commission économique et financière (Deuxième Commission) a débattu ce matin des répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé.

Les États Membres étaient saisis, pour l'examen de cette question, d'une lettre du représentant de la République arabe syrienne et d'un rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale qui relève que « l'occupation israélienne, les mesures de détention arbitraire, l'usage disproportionné de la force, la destruction de biens, la démolition des habitations, les considérables restrictions à la liberté de circulation, la non-délivrance de permis de construire et la politique de bouclage du territoire palestinien occupé ne cessent d'aggraver la situation économique et sociale des Palestiniens vivant dans le territoire palestinien occupé ».

« C'est à la communauté internationale d'agir rapidement et de contraindre Israël, la puissance occupante, à mettre fin aux politiques qu'elle impose au peuple palestinien, à respecter ses obligations en vertu du droit international et de la quatrième Convention de Genève, ainsi que les résolutions pertinentes des Nations Unies, à cesser son occupation de tous les territoires arabes, et à alléger la souffrance des populations palestiniennes dans les territoires palestiniens occupés et du peuple syrien dans le Golan syrien occupé, ainsi qu'à les compenser pour tous les dégâts causés, et à reconnaître le droit de ces peuples à la souveraineté sur leurs propres ressources naturelles. »

Ces propos du représentant de l'Égypte résument la teneur de la plupart des déclarations faites ce matin sur la question des conditions de vie des Palestiniens et de l'état des ressources naturelles de leur territoire sous occupation israélienne. Le représentant de l'Égypte a annoncé que sa délégation présenterait un projet de résolution à cet égard, afin de réaffirmer la souveraineté permanente du peuple palestinien sur tous les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et ceux de la population arabe du Golan syrien occupé sur ses ressources naturelles.

La représentante d'Israël a exprimé sa déception de voir la Deuxième Commission « perdre un précieux temps à débattre de ce point de son ordre du jour ». Selon elle, le seul mécanisme de résolution du problème israélo-palestinien est celui de la coopération qui devrait avoir lieu sur le terrain entre Israël et l'Autorité palestinienne. À cet égard, a-t-elle souligné, il existe des commissions mixtes israélo-palestiniennes qui se réunissent à intervalles réguliers pour discuter des défis communs relatifs à l'eau, à l'environnement et à l'énergie.

Ces propos ont été rejetés par le représentant de la République arabe syrienne et par l'observateur de la Palestine, qui a affirmé, par exemple, qu'Israël contrôlait les sources des cours d'eau, dont le Jourdain, en Cisjordanie et dans le Golan, et y exploite actuellement 2 200 millions de mètres cubes d'eau, tandis que dans la bande de Gaza « une des zones les plus densément peuplées au monde »- l'imposition du blocus complique la mise en œuvre des projets d'eau et d'assainissement dont a besoin la population.

/...

Les documents soumis à la Commission sont publiés sous les cotes suivantes: A/65/72-E/2010/13 et A/65/520; A/65/211; A/65/15; A/C.2/65/L.22; A/C.2/65/L.17, A/C.2/65/L.18; A/C.2/65/L.21; A/C.2/65/L.13; A/C.2/65/L.20; A/C.2/65/L.15; A/C.2/65/L.12; A/C.2/65/L.16

SOUVERAINETÉ PERMANENTE DU PEUPLE PALESTINIEN DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ, Y COMPRIS JÉRUSALEM-EST, ET DE LA POPULATION ARABE DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ SUR LEURS RESSOURCES NATURELLES

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé ([A/65/72-E/2010/13](#))

Le Secrétaire général note que l'occupation israélienne du territoire palestinien, y compris de Jérusalem-Est, les mesures de détention arbitraire, l'usage disproportionné de la force, la destruction de biens, la démolition des habitations, les considérables restrictions à la liberté de circulation, la non-délivrance de permis de construire et la politique de bouclage du territoire palestinien occupé ne cessent d'aggraver la situation économique et sociale des Palestiniens vivant dans le territoire palestinien occupé. Malgré les contraintes imposées par l'occupation, l'Autorité palestinienne a continué d'appliquer son programme de réforme et son plan de sécurité et de mettre en place ses institutions, est-il stipulé dans ce rapport.

De février 2009 à février 2010, note le rapport, 67 Palestiniens ont été tués et 145 autres blessés dans des opérations militaires israéliennes. Par ailleurs, des militants palestiniens ont continué de mener des attaques et de lancer des roquettes sur Israël depuis la bande de Gaza en 2009, quoique moins intensément qu'au cours des années précédentes.

De février 2009 à février 2010, les autorités israéliennes ont démoli 220 constructions appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie (en dehors de Jérusalem-Est), ce qui a provoqué le déplacement de plus de 400 Palestiniens. À Jérusalem-Est occupée, les autorités israéliennes ont démoli quelque 80 constructions appartenant à des Palestiniens entre février 2009 et mars 2010, contraignant ainsi environ 260 Palestiniens à l'exode.

Le Secrétaire général souligne que le blocus imposé par Israël à la bande de Gaza, après que le Hamas se fut emparé par la force de Gaza en juin 2007, qui est entré dans sa troisième année en août 2009, compromet la reconstruction et le redressement économique de la région et aggrave la situation humanitaire. En Cisjordanie, les procédures de franchissement de la plupart des postes de contrôle situés à l'est de la barrière israélienne se sont dans l'ensemble assouplies. En revanche, le nombre de postes de contrôle volant établis pour de courtes périodes n'a cessé d'augmenter depuis novembre 2009.

Contrevenant aux obligations que lui impose la Feuille de route, relève le rapport, Israël a poursuivi ses activités de colonisation illégales en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Israël a déclaré le 26 novembre 2009 un moratoire de 10 mois sur les nouvelles constructions en Cisjordanie, qui ne s'est cependant pas appliqué à Jérusalem-Est.

Le Golan syrien est occupé par les Israéliens depuis 1967, note M. Ban Ki-moon. La décision prise par le Gouvernement israélien d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration au Golan syrien occupé a été jugée nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international dans la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité. Cette annexion continue d'avoir des répercussions sur la vie des Syriens vivant dans le Golan syrien occupé et de porter atteinte à leurs droits humains, conclut le rapport.

Échange interactif

À la suite du représentant de la République arabe syrienne, l'Observateur de la Palestine a demandé à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), de revenir à la pratique qui prévalait lors des sessions précédentes et consistait à distribuer des brochures sur l'état de la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale portant sur la souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles. L'observateur a par ailleurs souhaité que le nombre de victimes occasionnés par les attaques israéliennes à Gaza et en Cisjordanie soit regroupé. Enfin il a souhaité savoir si la CESAO avait des informations sur les violations qu'auraient récemment commises Israël en matière d'exploitation illégale des ressources naturelles de la Palestine. Ce à quoi le représentant de la CESAO a répondu en déclarant que le rapport soumis aujourd'hui à l'examen de la Commission reflétait des informations collectées

jusqu'à la date de mars 2010, et que la nouvelle Secrétaire exécutive de la CESAO, qui vient de prendre ses fonctions recevrait les demandes et observations faites aujourd'hui par les délégations.

Débat général

M. RABII ALHANTOULI, Observateur de la Palestine auprès des Nations Unies, a assuré que les actions entreprises par la puissance occupante visaient, de « manière délibérée et systématique », à exercer une pression sur les populations palestiniennes, en particulier à Jérusalem-Est et dans les environs, pour les exproprier de leurs terres en violation du droit international et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. L'agriculture ne représente pas seulement le pilier le plus important de l'économie palestinienne, a-t-il rappelé, elle est aussi le pilier de la sécurité alimentaire de tout un peuple. L'observateur a donc dénoncé les « attaques barbares » perpétrées par les colons israéliens contre les fermiers palestiniens, sous la protection des forces israéliennes, comme l'ont démontré les incidents qui se sont produits récemment dans les localités de Burin et Beit Ommar.

De plus, Israël, la puissance occupante, poursuit sa campagne de confiscation des terres et de rasage systématique des champs palestiniens afin de construire ses colonies de peuplement illégales, a affirmé M. AlHantouli. Dans la zone dite « tampon » de la bande de Gaza, l'occupation israélienne empêche aussi les agriculteurs palestiniens d'avoir accès à leurs terres, dont dépendent pourtant 1,5 million de personnes, a-t-il dénoncé. En outre, au mépris du droit international et de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice (CIJ), Israël poursuit la construction du mur de séparation, dont la longueur est désormais de 732 kilomètres, a-t-il souligné. Le droit humain fondamental d'accès à l'eau continue d'être refusé aux êtres humains, aux plantes et au bétail des territoires occupés, a ajouté l'Observateur de la Palestine, qui a déploré qu'Israël contrôle les sources des cours d'eau, dont le Jourdain, en Cisjordanie et dans le Golan, et y exploite actuellement 2 200 millions de mètres cubes d'eau, tandis que dans la bande Gaza - une des zones les plus densément peuplées au monde - l'imposition du blocus complique la mise en œuvre des projets d'eau et d'assainissement, entre autres.

Le représentant a donc appelé les États Membres et la communauté internationale dans son ensemble à assumer leurs responsabilités et à contraindre Israël, la puissance occupante, à respecter le droit international et les résolutions pertinentes des Nations Unies, qui toutes plaident en faveur des droits du peuple palestinien et de ceux du peuple arabe dans le Golan syrien occupé. La crédibilité de notre système international sera menacée si Israël est autorisé à poursuivre ses pratiques illégales en toute impunité, a ajouté M. AlHantouli en conclusion.

M. TARIQ K. AL-FAYEZ (Arabie saoudite) a noté que l'occupation illégale des territoires palestiniens par Israël et les violences commises vis-à-vis des Palestiniens sont à l'origine des troubles que connaît la région du Moyen-Orient. Il a fustigé la destruction d'arbres fruitiers et de vergers palestiniens par Israël ainsi que le blocus imposé par l'armée israélienne aux territoires palestiniens. Israël impose un blocus étouffant à la population et des restrictions sur les mouvements de biens et de personnes qui asphyxient l'économie des territoires, a-t-il insisté. Ce blocus, a-t-il précisé, a causé des pénuries d'eau et de produits alimentaires et a conduit les agences humanitaires à mettre fin à l'appui et à l'aide qu'elles voulaient apporter aux populations vivant dans les territoires palestiniens, a regretté le représentant. Il a exhorté Israël à démanteler le mur de séparation afin que la paix puisse avoir des chances de se réaliser dans la région.

Mme KARTIKA HANDARUNINGRUM (Indonésie) a jugé déplorable que le développement durable de certains territoires soit bloqué l'occupation étrangère, comme cela est le cas dans le territoire palestinien et au Golan syrien occupés par Israël. L'occupation israélienne crée pour les populations palestiniennes des difficultés sociales et économiques, qui ne cessent de s'aggraver en raison de la poursuite de la construction du mur de séparation, du blocus imposé à l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza, et de l'expansion des colonies juives de peuplement en Cisjordanie, a relevé la représentante. Convaincue qu'il est indispensable que soit créé un État palestinien, l'Indonésie souhaite y apporter sa contribution, en formant par exemple 1 000 Palestiniens à divers métiers, ce qu'elle a commencé à faire depuis 2008 et poursuivra ce programme jusqu'en 2013, a dit la représentante. Nous avons également fourni une aide à Gaza, notamment en y envoyant une équipe de médecins et en y acheminant des articles de première nécessité, a ajouté la représentante.

M. ABDULAZIZ ALOUMI (Koweït) a regretté que les forces d'occupation israéliennes aient pris le contrôle de l'eau et des terres palestiniennes. Indiquant que depuis l'année 2009, les opérations militaires israéliennes ont causé la mort de centaines de Palestiniens et en ont blessé des milliers d'autres, il a noté que la plupart des victimes sont des enfants, des femmes et des personnes âgées qui subissent les conséquences des raids aériens israéliens. Soulignant que les autorités israéliennes ont détruit 220 immeubles et maisons, ce qui a entraîné le déplacement forcé de plus de 400 personnes, il a rappelé que le blocus de la bande de Gaza est arrivé à sa quatrième année en août dernier. Évoquant l'occupation depuis 1967 du plateau du Golan par Israël et d'autres frustrations subies par le peuple palestinien, le représentant a réitéré l'engagement du Koweït à œuvrer pour la paix dans la région. La paix passe, a-t-il estimé, par le retrait total d'Israël de

tous territoires occupés, y compris du plateau du Golan syrien.

M. JABER ALSHEHHI (Émirats arabes unis) a déclaré qu'en dépit de la reprise des pourparlers de paix, Israël, la puissance occupante, n'en poursuivait pas moins ses politiques et ses pratiques d'occupation qui compromettent les possibilités de paix dans la région. Le taux de chômage atteint désormais 42% dans les territoires palestiniens, tandis que le niveau de scolarisation y accuse une baisse considérable. En outre, la pauvreté ne cesse d'y augmenter en raison de la politique de bouclage systématique menée par Israël et des restrictions imposées à l'acheminement de l'aide humanitaire, a accusé le représentant, qui a également déploré la réduction des recettes fiscales qui devraient être reversées à l'Autorité palestinienne et la privation d'électricité qui frappe 60% de la population de la bande de Gaza. Il a aussi évoqué les violences, et les dommages corporels et psychologiques infligées à toute une population par la puissance occupante. Malgré les résolutions successives de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, Israël poursuit sa politique d'expansion illégale en toute impunité, comme en témoigne la construction ininterrompue du mur de séparation, a commenté le représentant. Il a condamné le fait que les infrastructures des colonies israéliennes accaparent désormais 40% de la superficie des territoires palestiniens occupés, au mépris du droit international.

M. LIZWI NKOMBELA (Afrique du Sud) a rappelé la position de son pays qui estime qu'il est possible de voir émerger un État palestinien qui occuperait les frontières qui étaient en vigueur en 1967 et qui aurait Jérusalem-Est pour capitale et vivrait en paix avec Israël. Demandant à Israël d'alléger la souffrance des populations palestiniennes en mettant fin au blocus de Gaza, il a précisé que le mur de séparation dont la construction a été lancée par le Gouvernement israélien en avril 2006 contribue à l'isolation de nombreux Palestiniens et bloque leur accès à leur terre et aux ressources en eau du territoire palestinien. Soulignant que 38% des populations des territoires palestiniens occupés vivent dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire, le représentant a invité la communauté internationale à tout faire en vue de mettre fin à l'occupation israélienne. Rappelant que l'Afrique du Sud, ainsi que le Brésil et l'Inde, ont consacré 3 millions de dollars d'aide à la Palestine, il a invité la communauté internationale à mettre en œuvre des procédures d'allègement des souffrances qu'endurent les Palestiniens et a condamné l'attaque contre la flottille humanitaire au large de Gaza le 31 mai dernier.

M. AMAR A. I. DAOUD (Soudan) a estimé que la confiscation des terres arables des territoires occupés, l'expansion des colonies israéliennes et la poursuite de la construction du mur de séparation avaient appauvri économiquement et socialement les Palestiniens. En raison de ces pratiques illégales, a-t-il déclaré, l'insécurité alimentaire s'est installée dans les territoires occupés, une situation que les restrictions imposées au commerce international des produits en provenance de la Palestine n'a fait qu'aggraver. Il a également dénoncé les conditions de vie des populations arabes dans le Golan syrien occupé et s'est déclaré très inquiet de la poursuite des violations du droit international humanitaire dans les territoires palestiniens et au Golan syrien par la puissance occupante israélienne.

M. RABEE JAWHARA (République arabe syrienne) a noté que parmi les crimes commis par Israël, il y a le blocus imposé à plus d'un demi-million de personnes à Gaza, dont les habitants manquent d'eau, d'aliments, de médicaments. Dans le Golan syrien occupé, a-t-il affirmé, Israël, la puissance occupante, impose sa législation aux habitants du territoire et leur impose des décisions injustes telles que l'exploitation de leurs ressources naturelles, la confiscation de leurs terres la destruction de leurs vergers, et l'exploitation sauvage et destructrice de l'environnement du Golan, où Israël déverse des déchets radioactifs et même nucléaires. La Syrie a récemment envoyé une lettre au Secrétaire général des Nations Unies, a déclaré le représentant, afin de l'informer des derniers développements au Golan. La Syrie y dénonçait le détournement des eaux du lac Massada, qui sont offertes gracieusement aux colons israéliens alors que les fermiers syriens doivent payer pour avoir accès à cette ressource, a déploré le représentant. Il a dit que sa délégation attendait de la Deuxième Commission qu'elle adopte des résolutions fortes qui condamnent ces pratiques afin d'envoyer un message clair à Israël.

M. ELYES LAKHAL (Tunisie) a apporté le soutien de la Tunisie à la population palestinienne et arabe et a réitéré la position de son pays, qui demande le recouvrement de tous les territoires confisqués et occupés par Israël. La plupart des études préparées par les agences spécialisées des Nations Unies, et notamment par la CESAO, reconnaissent unanimement que l'économie palestinienne fait face à des défis d'une ampleur considérable. Dès lors, la communauté internationale se doit d'accorder plus d'assistance humanitaire aux populations palestiniennes et arabes vivant sous occupation, a dit le représentant. Israël continue d'imposer des restrictions aux mouvements de personnes et de marchandises. Ces restrictions compliquent la vie quotidienne des Palestiniens, a poursuivi le représentant de la Tunisie, qui a assuré que le maintien du blocus n'avait fait qu'accroître le taux de chômage déjà élevé qui prévaut dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Ce qui se passe aujourd'hui dans les territoires palestiniens occupés et dans le Golan syrien occupé, a-t-il lancé, relève de la responsabilité de la communauté internationale, qui doit continuer à réfléchir aux conditions nécessaires à l'établissement d'un futur État palestinien indépendant. Elle se doit enfin de promouvoir le droit et la justice internationaux et elle doit inciter Israël à lever la pression imposée aux populations palestiniennes et arabes occupées, a-t-il dit en conclusion.

M. JASSER JIMÉNEZ (Nicaragua) a estimé que l'économie palestinienne ne peut véritablement se développer du fait de l'occupation par Israël des territoires palestiniens. Les populations, a-t-il relevé, ne peuvent se consacrer au développement quand quotidiennement elles doivent d'abord penser à survivre en se protégeant des attaques militaires israéliennes, qui sont incessantes. Deux cent mille enfants palestiniens ont besoin d'une école, a estimé le représentant, appelant ensuite au retour des réfugiés palestiniens sur leur territoire. Il a estimé que le peuple palestinien mérite un État libre et indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale, et a demandé à la communauté internationale de dénoncer Israël jusqu'à ce que le peuple palestinien retrouve tous ses droits.

Mme DIANA AL-HADID (Jordanie) a assuré que le peuple palestinien ne serait pas en mesure de réaliser d'ici à 2015 les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) tant que l'occupation se poursuivrait. Préoccupée par l'absence de perspectives de croissance économique, elle a estimé que la situation économique des Palestiniens continuait de se détériorer en raison de la politique d'entrave et de blocage systématique pratiquée par Israël à l'encontre de toute activité économique palestinienne: des restrictions sont ainsi imposées aux mouvements de biens et de personnes, sans compter les effets pernicieux du blocus de la bande de Gaza, a déploré la représentante. Soulignant enfin le lien existant entre paix et développement, elle a demandé à la puissance occupante à ses politiques actuelles afin de permettre aux Palestiniens de jouir de leurs droits fondamentaux et de travailler à la promotion du développement durable de leur territoire.

M. AHMAD MOHAMED AL-HORR (Qatar) a relevé qu'Israël continue de construire « son mur d'apartheid » sur les terres palestiniennes, en violation des valeurs humaines et des lois internationales. En plus d'être construit sur les terres fertiles palestiniennes, a-t-il indiqué, ce mur laisse voir les intentions d'Israël, qui veut purement et simplement annexer les territoires palestiniens occupés. L'achèvement de la construction de ce mur, a-t-il noté, fera que les territoires palestiniens occupés représenteront 46% de la superficie totale du territoire de la Palestine. Soulignant que de nombreuses résolutions de l'ONU, y compris celles spécifiquement élaborées et adoptés par le Conseil de sécurité, appellent Israël à démanteler ses colonies d'occupation, le représentant a dénoncé les actions des militaires israéliens, comme la destruction par le feu des arbres fruitiers des vergers palestiniens avec pour cible principale les oliviers. Relevant que les populations palestiniennes souffrent des nombreuses restrictions qui leur sont imposées, notamment concernant la liberté de mouvement, il a attiré l'attention de la communauté internationale sur des pratiques israéliennes telles que l'implantation de colonies de peuplement, l'établissement de près de 500 barrières de sécurité et le blocus de la bande de Gaza, où vivent un demi-million de Palestiniens. Rappelant que le Qatar apporte son soutien aux Palestiniens dans les domaines de l'éducation, de la santé, et que son pays paie aussi les salaires des fonctionnaires de l'Autorité palestinienne, le représentant a indiqué que Qatar ne laissera pas tomber le peuple palestinien.

M. ALI KURER (Jamahiriya arabe libyenne) a déploré le nombre de Palestiniens tués entre février 2009 et février 2010, ainsi que celui des blessés et des personnes arrêtées et détenues. Ces informations sont bien documentées et reflétées par le rapport inscrit à l'ordre du jour. Dénonçant ensuite la poursuite de la construction du mur de séparation, le représentant a prévenu des conséquences que cette décision avait sur l'économie palestinienne. Quant aux autres restrictions imposées par la puissance occupante, notamment celles s'appliquant aux mouvements de personnes et de marchandises, elles compromettent l'agriculture, mais aussi l'industrie de la pêche, dont dépend la population israélienne, a assuré le représentant. Après avoir défendu le droit au retour des réfugiés palestiniens, il a attribué aux autorités israéliennes la responsabilité des dégâts infligés à la fois aux personnes et aux biens dans tous les territoires occupés.

M. MOHAMED KHALIL (Égypte) a rappelé que le blocus de la bande de Gaza en est à sa quatrième année. Cette situation cause des désastres humanitaires et sociaux à la population palestinienne qui manque de produits de première nécessité, a déploré le représentant. Regrettant qu'Israël exploite les ressources naturelles des territoires occupés et confisque les terres des Palestiniens, il a demandé à l'État d'Israël de mettre fin à la construction du mur de séparation et de respecter les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies. Rappelant que les populations syriennes du Golan méritent des compensations pour les souffrances que leur impose l'occupant israélien, le représentant a annoncé que l'Égypte allait soumettre un projet de résolution visant à promouvoir le renforcement de la souveraineté du peuple palestinien sur les ressources des territoires occupés, y compris Jérusalem-Est, ainsi que la reconnaissance des droits des populations arabes du plateau du Golan à jouir de leurs ressources naturelles.

Mme SHULAMIT DAVIDOVICH (Israël) a exprimé « la déception qu'éprouve sa délégation voir la Deuxième Commission perdre son précieux temps à débattre de ce point de son ordre du jour ». Cette discussion annuelle ne promeut pas la cause palestinienne ni ne permet une quelconque avancée dans la résolution de ce problème, a-t-elle estimé. Tout en espérant, a-t-elle affirmé, que le temps consacré à cette thématique puisse être « utilisé pour des sujets d'intérêt international plus importants pour la Commission », Mme Davidovich a reconnu que le seul mécanisme de résolution du problème

israélo-palestinien est celui de la coopération qui devrait avoir lieu sur le terrain entre Israël et l’Autorité palestinienne. Je voudrais rappeler, a-t-elle déclaré, qu’il existe des commissions mixtes israélo-palestiniennes se réunissant à intervalles réguliers pour discuter des défis communs relatifs à l’eau, à l’environnement et à l’énergie. Malgré « les attaques répétées des terroristes du Hamas depuis la bande de Gaza », a-t-elle indiqué, Israël permet aux produits de consommation civile d’entrer dans cette zone. En dépit de la gestion de ce territoire par l’« organisation terroriste du Hamas », a-t-elle noté, Israël a autorisé la mise en place de projets civils dans ces territoires en partenariat avec les agences des Nations Unies et d’autres partenaires, et ceci, pour le bien-être des palestiniens.

Droits de réponse

L’observateur de la Palestine a rappelé que la seule raison d’être de la réunion d’aujourd’hui était la triste réalité que voit le peuple palestinien du fait de l’occupation. Cette réunion n’a pas pour but de nous permettre de marquer des points sur le plan politique. Où serait-il possible de parler de la triste situation des Palestiniens, si ce n’est dans l’enceinte de la Deuxième Commission? Le blocus inhumain imposé par la puissance occupante aux palestiniens doit être levé, a-t-il souligné en dénonçant le terrorisme d’État imposé à 1,5 million de Palestiniens dans la bande de Gaza.

Le représentant de la République arabe syrienne s’est étonné des accusations de politisation de la question des territoires occupés lancées par la délégation israélienne. Ces accusations reflètent une position isolée au sein de l’opinion mondiale et de la communauté internationale, a-t-il estimé. Il s’agit d’une tentative de détourner l’attention du vrai problème, qui est celui de l’occupation illégale des territoires palestiniens et arabes. Tant que l’occupation israélienne persistera, le point débattu aujourd’hui par la Deuxième Commission sera maintenu à l’ordre du jour de cette instance, a assuré le représentant.

/...

* * * * *

À l’intention des organes d’information • Document non officiel